

GUIDE ET NORMES D'ADMISSIBILITÉ

UN PROJET DE :



SADC

Société
d'aide au développement
des collectivités

ACHIGAN-MONTCALM
DE D'AUTRAY-JOLIETTE
MATAWINIE

Tourisme 
Lanaudière
RAPPROCHEZ-VOUS

RÉALISÉ PAR :

Papineau & Co

MISE EN CONTEXTE

CONTEXTE ET OBJECTIF DU GUIDE

Dans la région de Lanaudière, plusieurs restaurateurs et producteurs offrent des repas pour emporter sous forme de boîtes ou paniers gourmands. Le matériel utilisé pour la confection de ces boîtes est généralement à usage unique : Elles sont donc jetables, pas toujours recyclables ou compostables. Aussi, des entreprises touristiques de la région souhaiteraient répondre aux besoins variés de plusieurs clientèles.

Ce guide de bonnes pratiques pour les entreprises a été rédigé afin d'accompagner les entreprises lanaudoises dans leur développement responsable et durable de paniers gourmands. Il leur permettra une mise à niveau des composantes leur offre bioalimentaire et servira de base lors de la mise en place de paniers gourmands lanaudois certifié.

Vous trouverez aussi en annexe les caractéristiques à l'obtention d'une certification Goûtez Lanaudière! pour un panier gourmand. Pour plus d'information : info@cdbl.ca

MODE D'EMPLOI

Ce guide a pour objectif d'accompagner les entreprises dans la sélection de composantes d'emballage écologiques pour le Panier Lanaudois. Il les guidera également dans leur transition vers l'utilisation de contenants réutilisables en leur offrant des conseils pratiques et des ressources utiles. Ce guide pratique les aidera à repérer facilement les informations pertinentes à la conception et à l'utilisation de composantes d'emballage écoresponsables.

En adoptant des pratiques d'emballage plus durables, les entreprises contribuent à réduire leur impact environnemental et à promouvoir une consommation plus responsable. Ce guide les accompagnera dans cette démarche en leur offrant les outils et les connaissances nécessaires pour faire des choix éclairés et écologiques.

QUELQUES DÉFINITIONS

- **Composante d'emballage réutilisable**

Un emballage est qualifié de réutilisable lorsqu'il a été conçu dans l'objectif d'être utilisé plusieurs fois sans perdre son intégrité structurelle ou sa capacité à protéger les aliments.

- **Composante d'emballage récupérable**

Au Québec, depuis le 1er janvier 2025, une liste unique de matières récupérées est en vigueur, permettant de déposer tous les contenants, emballages et imprimés dans le bac de récupération. Les seules exceptions à cette règle sont les contenants de métal sous pression (aérosols), les emballages de protection en polystyrène (se présentant

sous forme de billes) et les plastiques biodégradables ou dégradables, tels que le PLA.

- **Composante d'emballage recyclable**

Un emballage est qualifié de recyclable lorsqu'il peut, en fin de vie, être réintroduit dans le cycle de production en lieu et place d'une partie ou de la totalité de la matière première neuve utile à la confection d'un produit. En principe, toutes les composantes d'emballage accepté au bac de récupération sont potentiellement recyclable, en réalité, au moment de rédiger ce guide, peu d'entre elles sont actuellement recyclés au Québec. Par conséquent, dans une optique d'écoresponsabilité, le choix judicieux du matériau pour chaque composante d'emballage, en fonction de son usage, est primordiale.

- **Composante d'emballage compostable**

Un emballage est qualifié de compostable lorsqu'il répond à des normes précises et définies en termes de compostage industriel. Ces emballages sont conçus pour se décomposer complètement en éléments naturels non toxiques.

Si l'idée de produits compostables peut sembler attrayante, il est important de ne pas se méprendre. Contrairement aux attentes, ces produits ne doivent en aucun cas être jetés dans les poubelles classiques (ordures ménagères) ou recyclables. Dans les sites d'enfouissement, les matières organiques contenues dans ces produits se transforment en méthane produisant des gaz à effet de serre encore plus puissant que le CO₂.

CRITÈRES D'ADMISSION

De plus, s'ils sont jetés dans les bacs de recyclage, les emballages compostables peuvent contaminer les lots de plastique recyclable.

- **Composante d'emballage jetable**

Traditionnellement, un emballage jetable était défini comme non destiné à la réutilisation, au recyclage ou au compostage en raison de ses matériaux non valorisables et de sa conception à usage unique. Cependant, depuis janvier 2025 au Québec, tous les contenants, emballages et imprimés sont acceptés dans le bac de récupération. Désormais, le caractère «jetable» d'un emballage au Québec s'explique principalement par une contamination excessive (résidus alimentaires solides ou liquides imprégnés) qui le rend impropre au recyclage ou au compostage, selon sa composition.

Basées sur le contexte réglementaire actuel et la caractérisation d'une composante d'emballage écoresponsable établi dans le cadre du projet de conceptualisation de paniers alimentaires/ boîtes à lunch dans la région de Lanaudière, **les composantes d'emballage admissible au «Panier lanaudois»** doivent être :

- **RÉUTILISABLES**

- **RECYCLABLES :** si tous les débris alimentaires ont été enlevés (sans résidus et morceaux)

ou;

- **COMPOSTABLES :** s'il est difficile d'éliminer les résidus alimentaires (morceaux et liquides imprégnés)

En suivant cette ordre de priorité, le réutilisable est toujours à prioriser et aucune composante d'emballage admissible par le «Panier lanaudois» ne devrait aller à la mise aux déchets.

COMPOSITION DES PANIERS LANAUDOIS

Afin de réduire l'empreinte environnementale qui **associe l'emballage et son produit**, des chartes associatives illustrées et incluses dans le présent document guideront les entreprises dans leur choix de composantes d'emballage plus écoresponsables.

L'extension de la collecte sélective au Québec depuis janvier 2025 renforce l'importance d'une sélection rigoureuse des matériaux et des types d'emballage par les entreprises. Des choix judicieux faciliteront la récupération et le recyclage, participant ainsi activement à la transition vers une gestion des ressources plus responsable et à la réduction de l'enfouissement.

Bien que liés, la récupération et le recyclage sont des processus distincts. La récupération consiste à trier les matières recyclables à la maison, alors que le recyclage est leur transformation industrielle en matières premières réutilisables. Il est donc crucial de comprendre qu'au moment de la rédaction de ce guide :

AVERTISSEMENT :



Une matière apte à la récupération ne garantit pas son recyclage effectif.

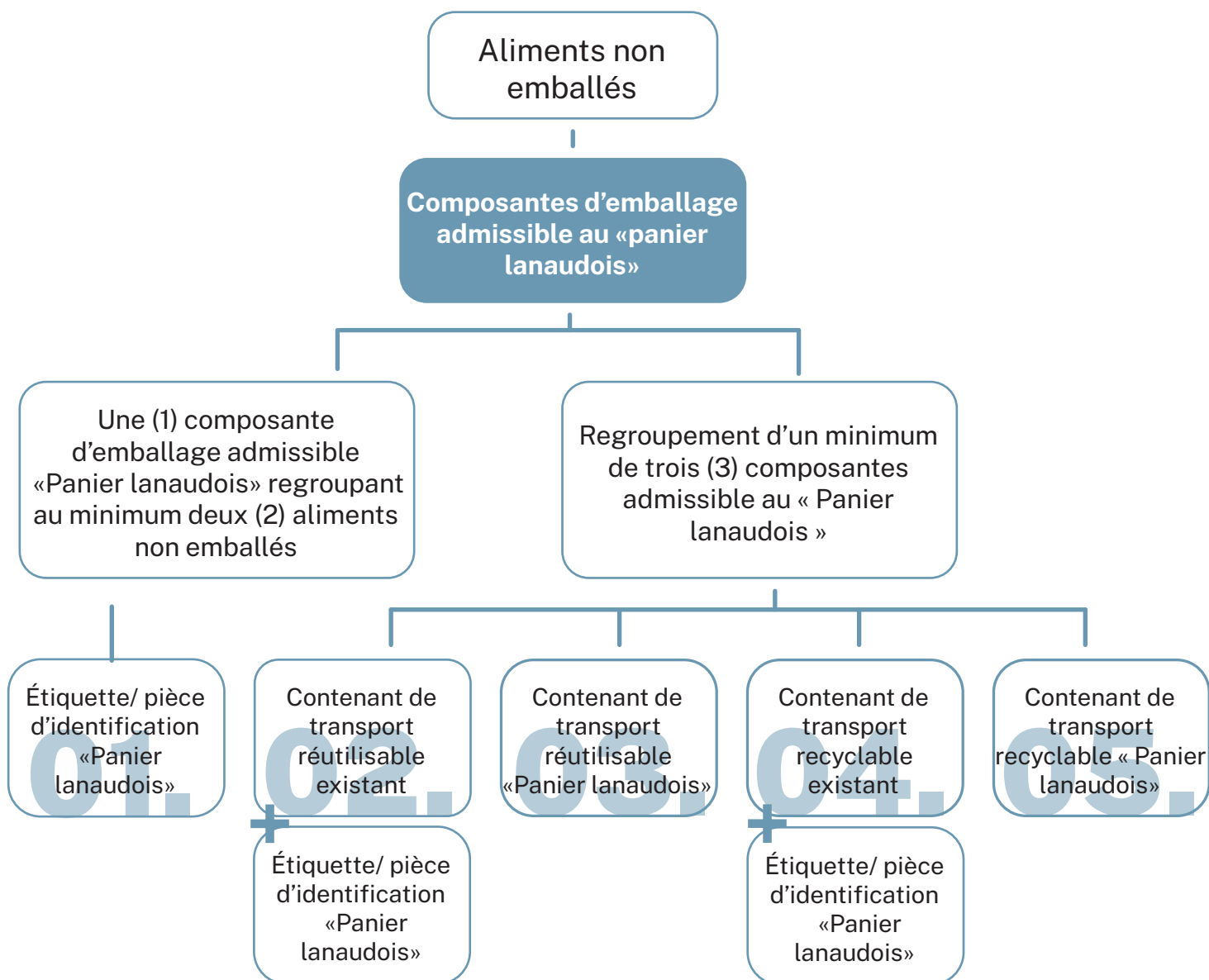
Pour des choix d'emballage écoresponsables, il est essentiel d'assurer une bonne adéquation entre l'emballage et le matériau. En fonction de l'usage prévu, il est judicieux de prioriser des matériaux ayant un taux de recyclabilité élevé au Québec, tel que le PET et le HDPE, afin de favoriser leur réintégration dans l'économie circulaire.

À titre d'exemple, voici des composantes d'emballage pouvant se trouver dans un «Panier lanaudois» typique comprenant sept (7) items. Tous les composantes d'emballage présentées ci-dessous sont considéré comme potentiellement recyclable.



CHOIX DU PANIER LANAUDOIS

Afin de réduire les déchets et sous-produits d'industries agroalimentaires, la réutilisation doit toujours être priorisée. À cette fin, le « Panier lanaudois » est proposé en cinq (5) options distinctes. L'arbre décisionnel ci-dessous permet de repérer facilement les différentes options de panier en fonction des composantes d'emballage.



PRIVILÉGIER LE RÉUTILISABLE

Privilégier les emballages réutilisables dans une démarche d'écoconception présente de nombreux avantages environnementaux, économiques et sociétaux.

Un impact environnemental réduit repose sur l'essence même de l'économie circulaire des produits durables. Les entreprises y contribuent en privilégiant les produits réutilisables. Une étude de [La vague](#) sur le cycle de vie d'un contenant «take out» le confirme : il suffit de l'utiliser **30 fois** pour qu'il devienne plus écologique que la plupart des emballages à usage unique, recyclables ou compostables.

En optant pour des contenants réutilisables, les commerces se positionnent comme des acteurs engagés, séduisent une clientèle sensible à l'environnement et favorisent la fidélisation grâce à une expérience client différenciante et responsable.

CONSEILS POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE CONTENANTS/EMBALLAGES RÉUTILISABLES.

ENTREPOSAGE:

Anticiper les besoins et ajuster le stock en conséquence

- Quantité suffisante pour répondre à la demande, en tenant compte des pics d'affluence ;
- Achat ou location possible selon vos besoins et votre budget.

Investir dans des rangements pratiques et durables

- Optimiser l'espace et faciliter l'accès à la vaisselle ;
- Privilégier des matériaux robustes et faciles à nettoyer.

Communiquer vos exigences

- Sensibiliser à l'importance du rangement et de la propreté ;
- Établir des consignes claires et précises.

LAVAGE:

Mettre en place un système de nettoyage performant

- Choisir un équipement industriel adapté à votre volume de vaisselle ;
- Privilégier des modèles écoénergétiques pour réduire l'impact environnemental.

Externaliser si nécessaire

- Envisager la sous-traitance du lavage si l'espace est limité ;
- Sélectionner un prestataire fiable et respectueux des normes d'hygiène.

RÉCUPÉRATION:

Désigner des zones de collecte dédiées

- Prévoir des bacs, des caisses ou des chariots pour la vaisselle sale ;
- Positionner ces éléments de manière stratégique et accessible.

Mettre en place une signalétique claire

- Guider les clients vers les points de collecte grâce à des affiches et des panneaux informatifs ;
- Utiliser un langage simple et compréhensible par tous.

PRIVILÉGIER LE RÉUTILISABLE

Mettre en place un incitatif à retourner les contenants réutilisables, tel que la consigne.

Adoptez une approche durable avec l'aide de partenaires/fournisseurs, proposant une large gamme de produits et services réutilisables :

- [BOPAQ](#)

514 577-6811
info@bopaq.com
<https://www.bopaq.com>

- [CANO](#)

info@canocompany.com
<https://www.canocompany.com>

- [CARROUSEL](#)

514 875-2025
<https://www.carrousel.ca/>

- [CUPKO](#)

514 506-9515
info@cupko.ca
<https://cupko.ca>

- [ECOCUP BY RE-UZ](#)

438 520-4055
d.arnaud@ecocup.com
<https://www.ecocup-quebec.ca>

- [LA VAGUE](#)

819 880-0468
info@la-vague.ca
<https://www.la-vague.ca>

- [RETOURNZY](#)

438 738-1591
info@retournzy.ca
<https://retournzy.ca>

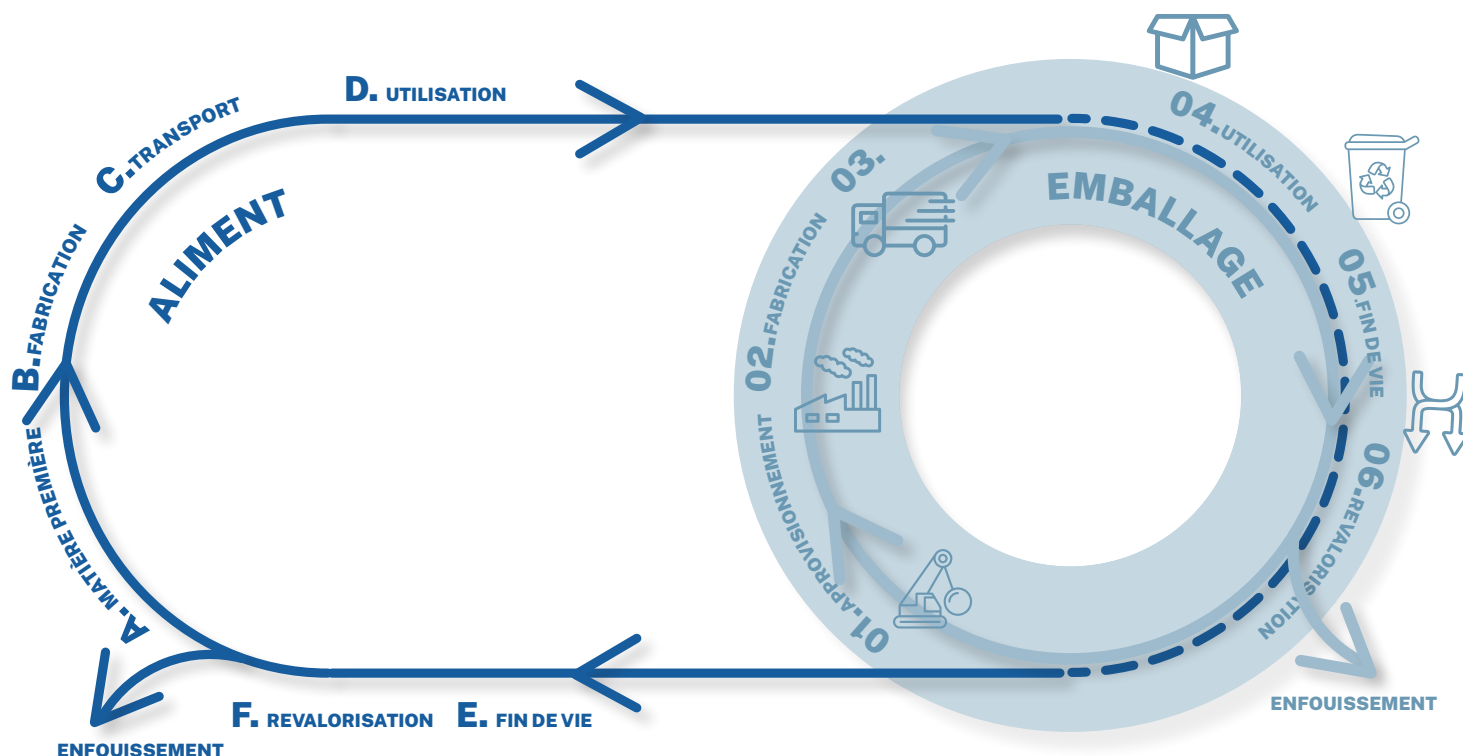
Si l'adoption d'alternatives réutilisables est toujours à privilégier pour réduire notre impact environnemental, il existe d'autres solutions dites écoresponsables à considérer telles que des emballages recyclables et/ou compostables. Dans ces cas, il est important de se tourner vers des emballages conçus pour minimiser leur empreinte écologique.

SENSIBILISATION AU CYCLE DE VIE D'UN EMBALLAGE

Des décisions responsables nécessitent une évaluation minutieuse des impacts environnementaux, sociaux et économiques à chaque stade du cycle de vie.

En ayant une compréhension approfondie de l'empreinte globale de l'emballage, les entreprises peuvent prendre des décisions éclairées qui favorisent des choix plus durables et responsables.

L'illustration ci-dessous présente le cycle de vie (ACV) simplifié d'un emballage alimentaire incluant toutes les étapes de son approvisionnement en matière première jusqu'à sa fin de vie et/ou revalorisation.



Graphique librement inspiré par l'analyse de cycle de vie simplifié d'un produit alimentaire emballé du guide pratique de l'emballage alimentaire écoresponsable au Québec par l'ITEGA.

AUTRES SOLUTIONS ÉCORESPONSABLES

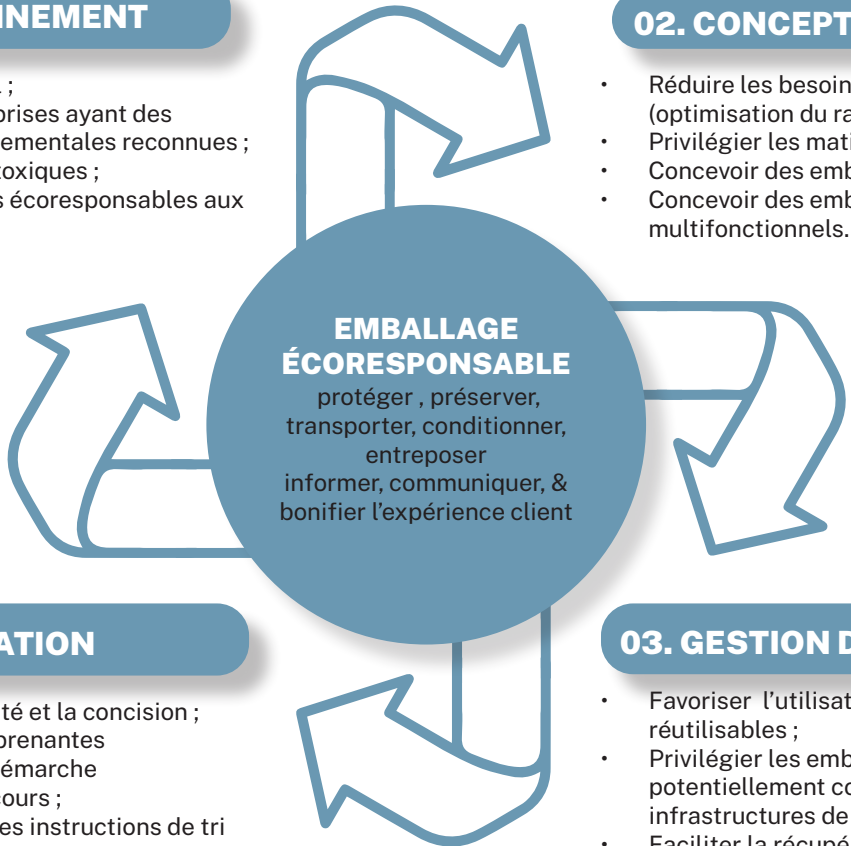
Démarche qui vise à réduire l'empreinte environnementale de tout emballage écoresponsable

01. APPROVISIONNEMENT

- Privilégier l'achat local ;
- S'associer à des entreprises ayant des certifications environnementales reconnues ;
- Éviter les substances toxiques ;
- Imposer des exigences écoresponsables aux fournisseurs.

02. CONCEPTION OPTIMISÉE

- Réduire les besoins en matériaux (optimisation du ratio emballage/ produit) ;
- Privilégier les matières recyclées ;
- Concevoir des emballages recyclables ;
- Concevoir des emballages multifonctionnels.



EMBALLAGE ÉCORESPONSABLE
protéger , préserver,
transporter, conditionner,
entreposer
informer, communiquer, &
bonifier l'expérience client

04. COMMUNICATION

- Privilégier la simplicité et la concision ;
- Informer les parties prenantes de l'évolution d'une démarche d'écoconception en cours ;
- Indiquer clairement les instructions de tri sur l'emballage.

03. GESTION DE FIN DE VIE

- Favoriser l'utilisation d'emballages réutilisables ;
- Privilégier les emballages recyclables potentiellement compatibles avec les infrastructures de recyclabilité en place ;
- Faciliter la récupération et le tri grâce aux emballages monomatériaux ou facilement séparables ;
- Privilégier le recyclage aux emballages compostables lorsqu'une alternative viable existe.

AUTRES SOLUTIONS ÉCORESPONSABLES

APPROVISIONNEMENT

- **Privilégier l'achat local**
 - Favoriser les achats auprès de producteurs et commerçants locaux ;
 - Réduire l'empreinte carbone liée au transport en choisissant des produits locaux.
- **S'associer à des entreprises certifiées**
 - Collaborer avec des entreprises ayant des certifications environnementales reconnues ;
 - Privilégier les partenariats avec des acteurs engagés dans le développement durable ;
 - Valoriser les entreprises qui respectent des normes environnementales strictes.
- **Éviter les substances toxiques**
 - Exclure les substances toxiques des emballages et du processus de fabrication si connus ;
 - Privilégier des alternatives plus saines et respectueuses de l'environnement ;
 - Mettre en place des mesures strictes pour limiter l'exposition aux substances nocives.
- **Imposer des exigences écoresponsables aux fournisseurs**
 - Exiger des fournisseurs qu'ils respectent des critères écoresponsables et éthiques ;
 - Sélectionner les fournisseurs en fonction de leur engagement en matière de développement durable ;
 - Mettre en place des mécanismes de contrôle pour garantir le respect des exigences écoresponsables.

CONCEPTION OPTIMISÉE

- **Réduire les besoins en matériaux**

- Optimiser le ratio emballage/produit pour minimiser la quantité de matériaux utilisés ;
- Opter pour des emballages plus compacts et légers pour réduire la consommation de ressources ;
- Opter pour des matériaux performants pour optimiser l'efficacité des emballages.

- **Privilégier les matières recyclées**
 - S'assurer de la présence de matières recyclées dans la fabrication des emballages pour réduire l'impact environnemental ;
 - Intégrer les filières de recyclage efficaces pour augmenter la disponibilité des matières recyclées.

- **Concevoir des emballages recyclables**
 - Opter pour des emballages conçus pour être facilement recyclés dans les filières existantes ;
 - Utiliser des matériaux recyclables et des structures d'emballage compatibles avec les processus de recyclage ;
 - Collaborer avec les acteurs du recyclage pour optimiser la recyclabilité des emballages.

- **Concevoir des emballages multifonctionnels**
 - Opter pour des emballages qui servent à plusieurs usages pour réduire la quantité de déchets générés ;
 - Opter pour des emballages transformables ou réutilisables pour prolonger leur durée de vie ;
 - Encourager la réutilisation des emballages par les consommateurs pour leur donner une seconde vie.

AUTRES SOLUTIONS ÉCORESPONSABLES

GESTION DE FIN DE VIE

- **Encourager l'utilisation d'emballages réutilisables**

- Promouvoir des solutions d'emballage réutilisables pour réduire l'utilisation d'emballages jetables ;
- Proposer des alternatives réutilisables aux emballages traditionnels, comme des contenants à lunch, des gourdes et des sacs à provisions ;
- Mettre en place des systèmes de consigne et de location d'emballages réutilisables pour faciliter leur adoption.

- **Privilégier les emballages recyclables compatibles**

- Choisir des emballages fabriqués à partir de matériaux recyclables dans les filières locales ;
- Vérifier la compatibilité des emballages avec les infrastructures de recyclage existantes ;
- Collaborer avec les acteurs du recyclage pour améliorer la performance et l'accessibilité du tri.

- **Faciliter la récupération et le tri grâce aux emballages monomatériaux ou facilement séparables ;**

- Privilégier les emballages monomatériaux ou composés de matériaux facilement séparables ;
- Opter pour des emballages avec des éléments détachables pour faciliter le tri manuel ou mécanique ;
- Informers les consommateurs sur les consignes de tri spécifiques à chaque type d'emballage.

- **Privilégier le recyclage aux emballages compostables lorsqu'une alternative viable existe**

- Évaluer la pertinence du compostage en fonction des infrastructures et des filières locales ;
- Privilégier le recyclage lorsque cela permet une meilleure valorisation des matériaux ;
- Communiquer clairement sur les avantages et les limites du compostage et du recyclage.

COMMUNICATION

- **Privilégier la simplicité et la concision**

- Utiliser un langage clair et compréhensible par tous ;
- Éviter les jargons techniques et les termes complexes ;
- Favoriser les phrases courtes et concises.
- Structurer le message de manière logique et cohérente ;
- Utiliser des visuels et des infographies pour illustrer les propos.

- **Informers les parties prenantes de l'évolution d'une démarche d'écoconception en cours**

- Mettre en place un système de communication régulier et transparent.
- Partager les progrès réalisés et les défis rencontrés ;
- Solliciter les avis et les suggestions des parties prenantes ;
- Organiser des réunions d'information et des ateliers de travail ;
- Utiliser des outils de communication tels que des infolettres, des blogues, des rapports et des présentations.

AUTRES SOLUTIONS ÉCORESPONSABLES

- **Indiquer clairement les instructions de tri sur l'emballage**
 - Utiliser des symboles de tri universels et facilement identifiables ;
 - Mentionner les matériaux recyclables et non recyclables ;
 - Préciser les consignes de tri spécifiques à chaque matériau ;
 - Placer les instructions de tri à un endroit visible et accessible.

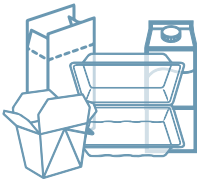
CHARTRE 01 : CATÉGORIE D'ALIMENTS

CATÉGORIE D'ALIMENTS	EXEMPLES	EMBALLAGES RECOMMANDÉS PAR LE «PANIER LANAUDOIS»
		TYPE DE CONTENANT
Boissons chaudes ou froides	Café, tisane, chocolat chaud, boissons alcoolisées, gazeuses, énergétiques, eau, jus	A, B, C, D ou F
Boulangeries, pâtisseries et produits sucrés	Biscuits, pains, pâtes crues (pizza, etc.), viennoiseries, chocolats et confiseries	A,B, E, G ou H
Épices et assaisonnements (sec)	Épices et assaisonnements	A, B, C ou E
Fruits, légumes et légumineuses	En conserve, surgelés, frais, séchés et déshydratés	A, B, D, E ou H
Huiles et autres matières grasses	Huiles et margarines	A, B, C, D ou E
Mets préparés	Repas chauds, surgelés ou frais	A, B, D, E ou H
Noix, arachides et grignotines	Noix mélangées, barres tendres, croustilles	A, B, D, E ou H
Poissons & fruits de mer	En conserve, surgelés, frais, entiers ou transformés	A, B, D, E, G ou H
Produits céréaliers et pâtes alimentaires	Pains pita, tortillas, craquelins, céréales, spaghettis et nouilles	A, B, E, G ou H
Produits laitiers et substituts végétaux	Beurre, desserts glacés, fromages, lait, crème, produits de soya, yogourts, œufs	A, B, C, D, E, F, G ou H
Soupes, sauces et condiments	Marinades, sauces, soupes, bouillons, consommés, confitures, gelées, marmelades, tartinades, produits du miel et de l'érable, hummus, trempette	A, B, C, D, E, F ou H
Viandes	Agneau, bœuf, charcuteries, saucisses, terrines, pâtés de campagne, gibier, porc, veau et volaille	A, B, D, E, G ou H

CHARTRE 02 : TYPE DE CONTENANT

LÉGENDE FOURNISSEURS

	Entreprise locale		Entreprise internationale
	Entreprise régionale	(M)	Manufacturier
	Entreprise nationale	(D)	Distributeur

TYPE DE CONTENANT	ACTIONS À PRIVILÉGIER	FOURNISSEURS	MATÉRIAUX (voir compléments d'information)
A. BARQUETTES, BOÎTES ET COUVERCLES 	Favoriser des contenants légers pour minimiser la quantité de matériaux et empilables prenant moins de place lors de l'entreposage et du transport ; Favoriser un couvercle intégré (emballage à charnière ou à couvercle rabattable) fabriqué dans le même matériau (monomatériau) ou possédant peu de composantes qui sont facilement séparables ; Éviter les fenêtres diminuant le potentiel de recyclabilité.	 ProAmpac (M)  Talthi (M)  Emballage EDR (D)  Nova Envirocom (D)  Cambium (D)  Eco2Bureau (D)  Cascades (M)  PolarPak (M)  Carrousel (D)  Tilton (M)  Ralik (D)  Groupe Frontenac (M)  Solpak (M)  EcoGuardian (M)  CiMa-Pak (M)  YesEco (M)	1, 2, 4, 5, 6, 8, 9, 10*, 11, 12, 13* ou 14*
B. SACS ET SACHETS 	Favoriser une composition monomatériau permettant une conservation adéquate dans la mesure du possible ; Favoriser des sacs et sachets non imprimés et sans étiquette ; Éviter l'ajout de fenêtres diminuant le potentiel de recyclabilité ; Éviter l'utilisation de système de fermeture non essentiel.	 Les Emballages Trium Inc. (M)  Les emballages Poly-Pro (M)  ProAmpac (M)  Rootree (M)  Emballage EDR (D)  ePac Flexibles (M)  Ralik (D)  Faspac Plastiks Inc. (M)  Cambium (D)  Emballage Coderre Packaging Inc. (M)  Nova Envirocom (D)  Emballage Coderre Packaging Inc. (M)  Soyle (D)  Emballage Coderre Packaging Inc. (M)	1, 3, 4, 8, 9, 10*, 11, 12 ou 14*
C. BOUTEILLES 	Favoriser des contenants légers pour minimiser la quantité de matériaux ; Encourager la réutilisation des bouteilles en proposant des systèmes de consigne ou de recharge ; Favoriser des bouteilles claires, non imprimées et sans étiquette.	 Ampak (M)  Elnova Ltée (D)  Dominion & Grimm (D)  Les Emballages MultiDesign Inc. (D)  Berlin Packaging (M)  Bottle Source Corporation (D)  Emballages Richards Packaging Inc. (M)  Bottle Source Corporation (D)	1, 2, 7, 8, 9, 10*, 11, 12, 13* ou 14*

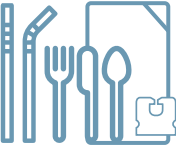
* Une matière apte à la récupération ne garantit pas son recyclage effectif. Référez-vous à la section « composition des paniers lanaudois » pour bien comprendre la différence et effectuer des choix judicieux à court terme.

CHARTRE 02 : TYPE DE CONTENANT

D. CANETTES ET BOÎTES DE CONSERVE 	Participer au système de consigne qui permet de récupérer et de réutiliser les canettes en aluminium ; Limiter leur utilisation si le couvercle est fabriqué dans un matériau différent et difficilement séparable ; Favoriser des contenants légers pour minimiser la quantité de matériaux et empilables prenant moins de place lors de l'entreposage et du transport ; Favoriser des canettes et boîtes de conserve non imprimées et sans étiquette.	 Dominion & Grimm (D)  Ideal Can Inc. (M)  Canfab Packaging Inc.  Wells Can Company Ltd  Vessel Packaging Co.	1, 2, 8 ou 14*
E. POTS ET GOBELETS 	Favoriser les éléments de fermeture (couvercle) dans le même matériel que le contenant/ monomatière ; Limiter les éléments de fermeture «secondaires» de type opercules. Autrement, rechercher des colles qui limitent la contamination lors du recyclage ; Favoriser des pots et gobelets de conserves non imprimées et sans étiquette.	 ProAmpac (M)  Industries Plastipak Inc. (D)  Cambium (D)  Nova Envirocom (D)  Soyle (D)  Graphic packaging international (M)  Compostable (D)  YesEco (M)  Eco guardian (D)  Genpak (M)	1, 2, 4, 5, 8, 9, 10*, 11, 12, 13* ou 14*
F. TASSES, VERRES ET COUVERCLES 	Favoriser les éléments de fermeture (couvercle) dans le même matériel que le contenant/ monomatière ; Favoriser des tasses et verres non imprimés et sans étiquette.	 Ralik (D)  Carrousel (D)  Cambium (D)  Soyle (D)  Graphic packaging international (M)  Compostable (D)  Eco guardian (D)  Green olive (M)	1, 2, 4, 5, 8, 9, 11, 12, 13* ou 14*
G. PELLICULES ET PAPIERS ALIMENTAIRES 	Favoriser les pellicules et papiers monomatières (sans lamination) ; Favoriser des pellicules et papiers non imprimés et sans étiquette ; Favoriser les pellicules transparentes (seulement si elles sont faites à partir de matière plastique).	 ProAmpac (M)  Ralik (D)  Cambium (D)  Nova Envirocom (D)  Groupe Frontenac (M)	1, 3, 4, 10* ou 12

* Une matière apte à la récupération ne garantit pas son recyclage effectif. Référez-vous à la section « composition des paniers lanaudois » pour bien comprendre la différence et effectuer des choix judicieux à court terme.

CHARTRE 02 : TYPE DE CONTENANT

H. ASSIETTES, PLATEAUX, BOLS ET COUVERCLES 	Favoriser des assiettes, plateaux et bols plus fins et légers pour minimiser la quantité de matière utilisée et l'impact environnemental lié au transport ; Favoriser un couvercle intégré (emballage à charnière ou à couvercle rabattable) fabriqué dans le même matériau/ monomatière.	 Ralik (D)  Cascades (M)  PolarPak (M)  Life in green (D)  Compostable (D)  Carrousel (D)  Sabert (M)	1, 2, 4, 5, 6, 8, 9, 10*, 11, 12, 13* ou 14*
I. PAILLES, USTENSILES, SERVIETTES DE TABLE ET ACCESSOIRES 	Si possible, éviter de distribuer ce type d'emballage ; Éviter les emballages individuels pour les accessoires.	 Ralik (D)  Cambium (D)  Carrousel (D)  Compostable (D)  Olabamboo (M)	1, 2, 4, 5, 6, 8, 9, 10*, 11, 12, 13* ou 14*

* Une matière apte à la récupération ne garantit pas son recyclage effectif. Référez-vous à la section « composition des paniers lanaudois » pour bien comprendre la différence et effectuer des choix judicieux à court terme.

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

MATÉRIAUX D'EMBALLAGE		ACTIONS À PRIVILÉGIER SELON LE «PANIER LANAUDOIS»	AUTRES ACTIONS FAVORABLES	ACTIONS À PROSCRIRE
MATÉRIAUX MÉTALLIQUES 	01. ALUMINIUM	Favoriser un contenu recyclé postconsommation.	Minimiser l'épaisseur des parois tout en garantissant la résistance et la protection;	Les enduits à base de BPA
	02. ACIER		Proposer des solutions de réutilisation.	
MATÉRIAUX ORGANIQUES* 	03. PAPIER	Favoriser des fibres recyclées postconsommation ; Si une fenêtre est utilisée, favoriser l'utilisation de matériaux recyclables et facilement séparables.	Si vous optez pour l'utilisation de fibres vierges, favoriser des fibres certifiées FSC ou provenant de forêts gérées de façon responsable ; Si une protection intérieure est utilisée, favoriser une couche protectrice (lamination) à base d'eau. Autrement, favoriser un film de plastique biosourcé et certifié compostable (norme BNQ 0017-088 ou ASTM D6868 ou EN 13 432).	Si une protection intérieure est utilisée, éviter les laminés qui sont non recyclables (ex.: pellicule métallisée) L'utilisation de substances perfluoroalkyliques et polyfluoroalkyliques (SPFA). Les fibres vierges provenant de forêts menacées
	04. CARTON			
	05. PÂTE MOULÉE OU PRESSÉE			
	06. BOIS			
MATÉRIAU MINÉRAL 	07. VERRE	Favoriser un contenu recyclé postconsommation ;	Favoriser des parois plus fines tout en préservant la résistance des emballages ; Favoriser des ouvertures faciles à séparer du reste de l'emballage ; Proposer des solutions de réutilisation.	
PLASTIQUES 	08. PET(#01)	Favoriser un contenu post consommation ou post industriel ; Favoriser des matières transparentes ou de couleur claire ; Favoriser les plastiques tel que le PET (#01), HDPE (#02) et PP (#05) qui ont un haut potentiel de recyclabilité au Québec.	Si un bouchon détachable est utilisé, favoriser ceux en PEHD ou en PP ;	Les bioplastiques de source végétale (ex. : canne à sucre) ; Les plastiques biodégradables (ceux qui se fragmentent dans la nature) ; Les matières compostables industriellement ; Si une protection intérieure est utilisée, éviter les laminés qui sont non recyclables (ex.: pellicule métallisée)
	09. PEHD (#02)		Si une protection intérieure est utilisée, favoriser une couche protectrice (lamination) à base d'eau. Autrement, favoriser un film de plastique biosourcé et certifié compostable (norme BNQ 0017-088 ou ASTM D6868 ou EN 13 432) ;	
	10. PVC (#03)			
	11. LDPE (#04)			
	12. PP (#05)			
	13. PS (#06)		Si une fermeture est nécessaire, favoriser la même matière que le contenant ;	
	14. AUTRES (#07)		Proposer des solutions de réutilisation.	

*Prioriser toujours le recyclage pour ce type de matériaux. Cependant, s'il est difficile d'éliminer les résidus alimentaires (morceaux et liquides imprégnés) et si c'est accepté par les centres de compostage, optez pour le compostage.

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

ÉTIQUETTES 	N/A	Favoriser l'impression directe sur l'emballage en minimisant l'utilisation d'encre grâce à l'optimisation de la couverture d'encre, de la surface imprimée et de la palette de couleurs choisies ; Favoriser des encres et des colles non toxiques à base d'eau ou de solvants biosourcés.	Si une étiquette doit être apposée, favoriser : • Les étiquettes amovibles (facilement séparables) ; • Les étiquettes dans le même matériel que son contenant ; • Les étiquettes de papier sans enduit ou vernis.	Éviter : • Les laminés qui sont non recyclables (ex.: laminé en aluminium ou en plastique); • Les étiquettes autocollantes ; • Les manchons de plastique rétractables; • L'utilisation de vernis à base d'UV;
--	------------	--	--	---

RÉFÉRENCES UTILES

- [1] Gouvernement du Canada (2023) *Règlement interdisant les plastiques à usage unique-Lignes directrices techniques*. Disponible à <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/gestion-reduction-dechets/reduire-dechets-plastique/guide-technique-plastique-usage-unique.html>. Consulté février 2024.
- [2] Ville de Montréal (2021) *Plastiques à usage unique : ce que vous devez savoir sur la réglementation*. Disponible à <https://montreal.ca/articles/plastiques-usage-unique-ce-que-vous-devez-savoir-sur-la-reglementation-20549>. Consulté février 2024
- [3] Éco entreprise Québec -EEQ (2021) *Portail complet sur l'écoconception des emballages*. Disponible à <https://ecoconception.eeq.ca/fr-ca/gerer-mon-projet/outils>. Consulté février & mars 2024.
- [4] Éco entreprise Québec -EEQ (2021) *Guide utile pour la communication de l'écoconception d'emballage*. Disponible à <https://ecoconception.eeq.ca/fr-ca/ecoconception/strategies>. Consulté février & mars 2024.
- [5] Éco entreprise Québec - EEQ (2021) *Stratégies d'écoconception d'emballages*. Disponible à <https://ecoconception.eeq.ca/fr-ca>. Consulté février & mars 2024.
- [6] Recyc-Québec (2024) *Qu'est-ce qui va dans le bac?* Disponible à <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/citoyens/mieux-recuperer/quest-ce-qui-va-dans-le-bac/>. Consulté février & mars 2024.
- [7] Institut de technologie des emballages et du génie alimentaire-ITEGA (2023) *Guide pratique l'emballage alimentaire écoresponsable au Québec*. Disponible à https://itega.ca/wp-content/uploads/2023/05/963_ITEGA_Guide-Emballage-Ecoresponsable_V5-Interactif-HR.pdf. Consulté mars, avril & mai 2024
- [8] GUTA (2024) *Guichet unique pour la transition alimentaire*. Disponible à <https://guichetguta.ca/>. Consulté avril & mai 2024.
- [9] Association des sociétés de développement commercial de Montréal - ASDCM (2022) *Choisir des contenants réutilisables selon mon modèle d'affaires-Guide d'aide à la décision pour les commerces*. Disponible à https://asdc.com/upload/ressources/Guide-aide-a-la-decision_Contenant-ECO_ASDCM.pdf. Consulté mai 2024.
- [10] Commerces en action pour la transition écologique (2023) *Guide de bonnes pratiques pour la réduction des emballages et du gaspillage alimentaire*. Disponible à <https://concertationmtl.ca/wp-content/uploads/pdf/Guide-bonnes-pratiques-reduction-emballages-et-gaspillage-alimentaire.pdf>. Consulté mai 2024.
- [11] CT Consultant (2023) *Analyse du cycle de vie de boîtes repas, barquettes à viande et tasse/gobelets pour boisson froide*. Disponible à https://static1.squarespace.com/static/5ea055035c4ae04384d51456/t/63ec117f0f3d434b3869e066/1676415370323/Rapport_final_ACV_contenants_r%C3%A9utilisables_La_vague_par_CT_Consultant.pdf. Consulté avril 2024.

ANNEXE -CONTENU LANAUDOIS

Le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) souligne l'importance, pour un panier gourmand durable et lanaudois, d'y inclure de nombreux produits d'ici. Afin de pouvoir porter le sceau Goûtez Lanaudière! et être inclus dans la promotion des paniers gourmands, il est important de respecter les critères suivants* :

- 50% (et plus) de contenu de Lanaudière (ex. : si 4 items, 2 sont lanaudois)
- Un (1) item doit contenir au moins 50% d'ingrédients lanaudois (ex. : salade, sandwich, plat cuisiné), ou si la matière première n'est pas disponible dans la région, qu'il soit transformé entièrement ici (ex. : un dessert).
- Avoir au moins un produit Goûtez Lanaudière! <https://www.goutezlanaudiere.ca/produits/>
- Favoriser les produits du Québec pour le reste du contenu

* Vérification aléatoire des boîtes à lunch Goûtez Lanaudière!

De plus, le restaurant / traiteur réalisant la confection des paniers gourmands devra être membre de CDBL et être inscrits comme un restaurant Goûtez Lanaudière! selon les critères suivants :

- S'approvisionner annuellement à hauteur de 60 % d'ingrédients québécois;
- Identifier dans leur menu un minimum de 6 produits lanaudois, dont 3 Goûtez Lanaudière!.
- Que les produits proviennent au minimum de 3 producteurs ou transformateurs lanaudois différents.

- Au moins un des aliments lanaudois utilisé devra être l'élément de base (protéine) de l'un des plats principaux et devra être transformé sur place par le restaurateur afin de lui donner une valeur ajoutée.

- Qu'un minimum de 4 produits sur les 6 produits lanaudois requis soient des aliments; les boissons (bière/vin/etc.) ne sont pas considérées comme des aliments.

- L'évaluation se fait annuellement sur la base du menu, de la liste des ingrédients et fournisseurs.

Pour des suggestions de produits et/ou pour vous inscrire comme restaurant/traiteur Goûtez Lanaudière!, n'hésitez pas à communiquer avec le CDBL au info@cdbl.ca

